

N^o 6
 Deman
 Charles Louis Jⁿ
 Marie et
 Ansel m^o Françoise

L'an mil huit cent quarante deux, le huitième jour du
 mois de Juin, à huit heures du matin, en la mairie et l'arce-
 vant nous Louis Bellart, Maire officier de l'état civil de la
 commune de Mizeronne, Canton de Saint-Omer (Sud), arron-
 dissement de Saint-Omer, Département du Bas de Calais,
 ont comparu publiquement Charles Louis Joseph Deman,
 domestique, âgé de vingt cinq ans, né à Staple, canton
 d'Hazebrouck, Département du nord, le onze février,
 mil huit cent dix sept, ainsi qu'il résulte de son acte de
 naissance qu'il nous a représenté et domicilié à Mizeronne,
 fils majeur légitime de Louis Deman, cultivateur domicilié
 à Blaringhem canton d'Hazebrouck, Département du nord,
 ici présent et consentant et de feu Reine Victoire Deman,
 décédée audit Blaringhem le onze Mars, mil huit cent treize

vingt, suivant la justification qui nous en a été faite par
 la représentation de son acte de décès d'une part.

Et Demoiselle Marie Françoise Ansel, domestique, âgée
 de vingt ans et neuf mois, née à Chiembroune, Canton de
 Fauquemont arrondissement de Saint-Omer Département
 du Bas de Calais le cinq septembre mil huit cent vingt un,
 ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qu'elle nous a
 représenté domiciliée à Mizeronne et de droit à Chiembroune
 fille mineure légitime de feu François Ansel décédé audit
 Chiembroune le onze Mars mil huit cent quarante deux.
 suivant la justification qui nous en a été faite par la
 représentation de son acte de décès et d'encore vivant
 Marie Paquette Boulain ménagère domiciliée en ladite
 commune de Chiembroune, ici présente et consentante
 d'autre part.

